

Département
du NORD
-:-:-
Arrondissement
d'AVESNES/HELPE
-:-:-
Canton
d'Aulnoye-Aymeries
-:-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LEVAL

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 janvier 2021

Etaient présents : THURETTE J, GASNOT JM, MERLANT JY, VANGHERSDAELE C, M LAJOIE Ch, GUYOT A, DENEUVILLERS A, SOUFFLET A, HOTTELET F, LEBOIS Ch, CROIX Ch, GY JM, TRANCART S, MEYER L, MERLANT JP, GASTOUT D.

Etaient excusés : Mme POUILLY CH donne procuration à THURETTE J, KUBIESA D donne procuration à GASNOT JM, HUSSON F donne procuration à MERLANT JY.

Était absent :

Secrétaire : Mme Stéphanie TRANCART

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

II - AUTORISATION D'ENGAGEMENT BUDGETAIRE D'INVESTISSEMENT

Il est rappelé à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le Maire peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget est programmée pour le 15 avril 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les

crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget.

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

CHAPITRE	Article	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2020	AUTORISATION DE CREDIT 2021 JUSQU'AU VOTE DE BP 2021
20		Immobilisation Incorporelles	47 650.00	0
21		Immobilisations corporelles	109 003.38	4000.00
	2188	Autres		4000.00
23		Immobilisations en cours	263 311.80	100 991.30
	2313	Construction		35 000.00
	2315	Installation matériel et outillage		65 991.30
	TOTAL		419 965.18	104 991.30 soit 25%

III - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

1 - SUBVENTION CLOS FLEURI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la Maison Familiale Rurale « le clos fleuri » d'AVESNES SUR HELPE.

Cette subvention servira à la participation aux frais de formation et au projet de renouvellement de matériel, 4 élèves Levallois sont en formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote à l'unanimité des membres présents une subvention exceptionnelle de : **300 € (trois cents)** à la Maison Familiale Rurale « le clos fleuri » d'AVESNES SUR HELPE.

2 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OCCE GROUPE MARTHA DESRUMAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'OCCE groupe scolaire Martha Desrumaux.

Cette subvention servira aux actions administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote à l'unanimité des membres présents :

- une subvention exceptionnelle de **1000 € (mille Euros)** à l'OCCE groupe scolaire Martha Desrumaux.

IV - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est possible d'obtenir un Fonds de Concours par la CAMVS pour les Travaux « rénovation thermique des anciennes écoles ».

Monsieur Le Maire rappelle que ces travaux sont obligatoires au vu de la forte demande de salles des associations communales.

De plus ces bâtiments ne sont pas isolés thermiquement et la chaudière date des années 90. Ils ne sont plus utilisés que l'été par le centre aéré.

Ces travaux permettront de faire profiter aux associations communales de locaux adaptés et plus chaleureux. Ces bâtiments ont des parkings et sont déjà aux normes PMR.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer une demande de Fonds de Concours auprès de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre de 50% du reste à charge de la commune, d'approuver les travaux et le plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- A réaliser les travaux de rénovation thermique des anciennes écoles.
- Approuve le Plan de financement joint à la délibération.
- A présenter un dossier de demande de Fonds de Concours à la CAMVS pour un montant de travaux de 53 912 .92 € HT soit 64 695.50 € TTC.
- Le montant de la subvention demandée est de **13 478.23 €** suite à l'obtention de la subvention villages et bourgs du Conseil Départemental soit 50 % de **26 956.46 €** **reste à charge de la commune.**

V - CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE et REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur DENEUVILLERS présente le contexte de cette création de poste au vu du rapport de la commission du personnel qui avait émise un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre MERLANT demande si cela changera les fonctions de l'agent.

Monsieur le Maire lui indique que non cela ne changera rien.

Monsieur LEBOIS demande si cette demande doit avoir l'aval de la CAP du Centre de Gestion.

Monsieur BAJARD lui indique que depuis le 1^{er} janvier 2021 la CAP ne peut plus se prononcer sur les avancements de grade et les promotions internes.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal la création d'un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, suite à un avancement de grade et au besoin du service.

De plus il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- De créer un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- D'approuver le tableau des effectifs modifié.

VI - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT SUR L'ENTRETIEN DU MARQUAGE HORIZONTAL

Monsieur GASNOT indique que cette convention permettra de clarifier les compétences de chacun sur les voiries Départementales notamment en termes d'entretien des marquages au sol.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a lieu de signer cette convention avec le Département du Nord sur l'entretien du marquage horizontal sur les routes départementales en Agglomération.

Après lecture faite de la convention,

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

L'autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention avec le Département du Nord sur l'entretien du marquage horizontal sur les routes départementales en Agglomération.

VII - FONDS DE CONCOURS SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE EN REGIE 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'approuver le montant des travaux de voirie suivis en régie par la CAMVS en 2020.

Le conseil municipal concerné par ces travaux doit délibérer de façon concordante sur lesdits travaux et sur le principe de l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la part nette qu'elle supporte.

Monsieur GASNOT présente l'ensemble des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les montants suivants :

- | | |
|---|------------|
| - Rue Campin : pose de signalisation | 180.48 € |
| - Rue d'Aulnoye : Création d'un point lumineux | 240.98 € |
| - Rue du dépôt : Création de 2 places de stationnement
Zone bleue aux abords de la pharmacie | 566.10 € |
| - Rue du Moulin et rue du Monceau : | 1 073.14 € |

*11 rue du moulin mise en peinture jaune de bordures. Création de places de Stationnement pose de 2 panneaux
Hauteur limitée 3 m20

*Face au 6 rue du monceau mise en Peinture jaune de bordures. Création De places de stationnement et zébra. Pose d'un panneau chaussée rétrécie Déplacement de panneau auto-relevable Et de bande de stop.
Pose d'interdiction aux quads

- D'approuver l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la part nette qu'elle supporte.

VIII - POINT SUR LES TRAVAUX

1- Monsieur le Maire indique que les travaux de la rue d'Aulnoye sont commencés et qu'ils dureront entre 6 semaines et 8 semaines suivant la météo.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu une subvention de 63 000 € du département pour un montant de travaux de 132 500 € HT et que l'entreprise Jean Lefebvre est le titulaire du marché.

2 - Monsieur le Maire indique que sur la construction de la salle multi-activités sportives et associatives, le marché de la maîtrise d'œuvre a été attribué à l'ATELIER 9.81 Architectes de LILLE. Le Planning prévisionnel permettra une fin de construction fin 2022 ou début 2023.

IX - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas reçu de question orale.

Monsieur le Maire passe la parole à M. BAJARD, secrétaire, pour présenter au conseil les premières constatations du bilan financier de budget 2020.

Monsieur BAJARD prend la parole :

Au 31 décembre 2020 le montant de la trésorerie était de 401 606.14 €, au 31 décembre 2019 ce montant était de 380 394.63 € soit 21 211.51 € de plus en 2020.

L'excédent de fonctionnement fin 2020 est de 269 796.24 €, il était de 265 930.86 € fin 2019
Soit une augmentation de l'excédent de 3 865.38 €.

L'excédent d'investissement fin 2020 est de 43 131.16 €, il était de 29 233.06 € soit une augmentation de 13 898.10 €.

L'excédent global d'investissement et fonctionnement est de 312 927.40 € en 2020, il était de 295 163, 92 € fin 2019 soit une augmentation de l'excédent global de 17 763.48 € soit + 6%.

Nous avons eu une baisse de recettes (cantine, CLSH et Location de salle), mais des dépenses en moins (repas cantine, fêtes et CLSH) annulant la baisse des recettes.

Mais avec la crise sanitaire nous avons dû faire face à des dépenses supplémentaires en masques, en fournitures d'entretien spécifiques, en personnel supplémentaire pour respecter le protocole sanitaire des écoles, de la cantine et le remplacement du Personnel touché par le COVID. Le coût estimé de ces dépenses est de 30 000 € environ.

Malgré cela l'excédent de fonctionnement 2020 est le plus élevé depuis au moins 5 ans, voire plus.

Monsieur le Maire remercie M BAJARD pour le travail effectué.

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Françoise HOTTELET.

Madame HOTTELET, membre désigné de l'association réussir notre Sambre, présente le rapport administratif et financier. Elle indique que la Sambre sera prochainement ouverte.

Une copie du rapport se trouvera en Mairie pour consultation ou sur le site de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h15.